

■ FORMALITES DES ENTREPRISES

FORMALITES ENTREPRISE		INDIVIDUELLE	SOCIETE
IMMATRICULATION		170,00 €	190,00 €
	<i>dont droit fixe RM</i>	123,00 €	123,00 €
	<i>dont frais d'assistance</i>	47,00 €	67,00 €
MODIFICATION (ouverture établissement, transfert, inscription conjoint)		113,00 €	123,00 €
	<i>dont droit fixe RM</i>	62,00 €	62,00 €
	<i>dont frais d'assistance</i>	51,00 €	61,00 €
	Frais d'assistance aux formalités n'impactant pas le RM	50,00 €	50,00 €
RADIATION	<i>Frais d'assistance à la formalité</i>	20,00 €	20,00 €
	<i>Prise en charge du dossier</i>	20,00 €	20,00 €
FORMALITES MICRO-ENTREPRISE		MICRO-ENTREPRISE	
IMMATRICULATION	<i>dont droit fixe RM</i>		EXONERE
	<i>Frais d'assistance en RDV individuel</i>		70,00 €
	<i>Frais d'assistance en RDV collectif</i>		60,00 €
	<i>Frais d'assistance autre (courrier ou internet)</i>		47,00 €
	<i>Frais d'assistance pour régularisation immatriculation RM</i>		25,00 €
MODIFICATION	<i>dont droit fixe RM</i>		51,00 €
	<i>dont frais d'assistance</i>		EXONERE 51,00 €
RADIATION	<i>Frais d'assistance à la formalité</i>		20,00 €
	<i>Prise en charge du dossier</i>		20,00 €
FORMALITES ENTREPRISE INDIVIDUELLE A RESPONSABILITE LIMITEE		EIRL	
	Dépôt de déclaration d'affectation du patrimoine		42,00 €
	Inscription modificative de la déclaration d'affectation du patrimoine et mentions		21,00 €
	Dépôt des comptes annuels ou du document comptable simplifié		7,00 €
	Notification à un autre registre en cas de double immatriculation		8,00 €
	Copie des comptes annuels ou du document comptable simplifié & DAP		6,00 €
	Extrait d'inscription de la déclaration		2,60 €
AUTRES PRESTATIONS			
EXTRAIT DU RM DELIVRE A UN TIERS (GRATUIT POUR L'ARTISAN)			6,00 €
CARTE D'AMBULANT			15,00 €
CERTIFICAT ELECTRONIQUE (CERTIMETIERS ARTISANAT)			75,00 €
EXTRACTION DE FICHIERS	Abonnement annuel au PV d'immatriculations		200,00 €
	Tarif de la ligne		0,10 €
	Forfait extraction fichier		50,00 €
	Fichier complet du RM		1 200,00 €
AUTOCOLLANTS ARTISAN & MAITRE ARTISAN	à l'unité		2,00 €
	par 10 exemplaires (40 x 30 mm)		5,00 €

PRESTATIONS GRATUITES

Le dépôt du dossier au CFE constitue une formalité comprenant :

- la **réception du dossier dûment rempli** ainsi que les pièces justificatives, titre de paiement qui l'accompagne,
- le contrôle de la complétude du dossier,
- la délivrance d'un récépissé au déclarant ou au mandataire,
- la transmission de la déclaration aux organismes destinataires,
- l'information au déclarant lorsque le dossier est incomplet.

PRESTATIONS PAYANTES

- La copie des pièces nécessaires si non fournies.
- L'évaluation et la réalisation de la formalité à accomplir par un agent.
- L'information sur les documents (pièces justificatives annexes, actes, frais destinés au greffe).
- L'indication de renseignements à fournir.
- La vérification de la cohérence :
 - entre la déclaration et la situation connue de l'entreprise.
 - entre les pièces justificatives et les renseignements fournis.
- Le droit du répertoire des métiers.